

« Former autrement » : la table ronde organisée par le FPETT questionne le sujet de la formation

Paris, le 12 mars 2026 – Le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) a organisé le mardi 3 mars le deuxième temps fort de son cycle de tables-rondes « Réfléchir autrement avec le FPETT ». Intitulée « Former autrement » et animée par Nicolas Lagrange, Rédacteur en chef au pôle Social-RH d'AEF Info, elle questionne les enjeux et les pratiques de formation dans un contexte de profondes mutations. Le FPETT entend susciter une réflexion collective et contribuer à dessiner des voies d'optimisation de cet enjeu essentiel.

Créé par les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le FPETT se mobilise pour l'emploi des salariés intérimaires. Engagé pour sécuriser les parcours professionnels dans le travail temporaire, il recherche et active tous les leviers au service de cet objectif. C'est dans ce cadre qu'il a lancé un cycle de tables rondes, initié avec une première rencontre « Recruter autrement » en septembre 2025.

L'objectif de cette deuxième table ronde ? Questionner le sujet de la formation dans un environnement évolutif. Elle croise le regard de plusieurs experts réunis autour de Nicolas Lagrange : Philippe Carré, Professeur émérite à l'Université de Paris-Nanterre et Jean-Pierre Willems, Chargé d'enseignement politiques en droit et pratiques de formation du master DRH de Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et consultant et Marc Olivier Jouan, Directeur du FPETT.

Le thème de cette table ronde ? « Former autrement ». Elle passe en revue les enjeux et les pratiques actuelles ainsi que le nouveau rapport à la formation tant des entreprises que des personnes formées. Elle interroge les conditions appropriées pour favoriser un meilleur apprentissage tout en cherchant à définir des voies prometteuses pour que former autrement rime avec apprendre plus efficacement.

Pour mettre en relief les enjeux auxquels la formation est confrontée, plusieurs grandes thématiques ont nourri les échanges.

Premier temps de la table ronde : montrer que « former autrement » est à la fois une réalité historique et une aspiration actuelle. Cet enjeu est crucial dans le travail temporaire où sortir des schémas de formation classiques est impératif pour des raisons économiques, financières et aussi sociétales, avec la nécessité de faire émerger de nouvelles compétences pour répondre aux grandes transitions. Les intervenants ont notamment évoqué le passage d'une culture de la formation scolaire à une culture de l'apprenance. Ils ont souligné la vision désormais hybride de la pédagogie, articulant formation et travail, ainsi que la volonté de rendre l'apprenant pleinement acteur de ses apprentissages.

Autre sujet essentiel : la nécessité d'investir plus fortement sur la préparation de la formation. La notion de « pouvoir d'agir » de l'apprenant induit de travailler davantage sur sa motivation et sur les conditions mêmes de l'apprentissage. Cela implique de faire un pas de côté par rapport aux pratiques actuelles focalisées sur les programmes. Dans le cas du FPETT, son cadre de financement souple lui permet d'allouer plus de moyens à l'amont. Il entend donc inciter les organismes de formation à optimiser ce temps de préparation.

Les participants ont mis en relief la notion-clé d'efficacité pédagogique. Son atteinte est souvent perturbée par la divergence entre les attentes des entreprises, qui passent commande, et celles des personnes formées. L'apprenant demeure la plupart du temps absent de la conception des parcours qui le concernent pourtant au premier chef. L'efficacité pédagogique n'est pas une donnée figée. Elle s'appuie sur les profils des personnes concernées et leur motivation. A ce titre, le cas des formations obligatoires et réglementaires invite à questionner l'obligation de moyen et l'obligation de résultats. Ici le formalisme demeure très présent et les modalités majoritairement descendantes.

L'écosystème des formations obligatoires gagnerait à être revu à l'aune de deux paramètres : la légitimité et l'utilité.

La table ronde s'est conclue sur l'ambition de réussite des formations. Pour atteindre cet objectif, il faut dépasser la concentration sur les seuls programmes pour s'intéresser à l'amont et à l'aval de toute formation : l'amont, en définissant d'emblée sa finalité et en prenant en compte les profils des publics, et l'aval, en mesurant et en accompagnant l'ancrage durable des apprentissages. Ces champs gagneraient tous deux à être mieux investis. Le FPETT est prêt à s'engager pour expérimenter ces orientations.

Le replay est du webinaire « Former autrement » est quant à lui [disponible sur notre site internet](#).

CONTACT PRESSE

Justine Icard : 07 89 08 02 59 / justine.icard@fpett.fr

À PROPOS DU FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés et demandeurs d'emploi intérimaires, quels que soient leurs profils, leurs niveaux, leurs expériences et leur localisation. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé plus de 180 000 actions de formation des intérimaires en 2024, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr